



## **Validation, dans le cadre des modules complémentaires, de l'expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large**

**Critères de validation de l'expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large :**

1. Une expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large d'une durée de 6 semaines (30 jours) constitue une composante obligatoire des modules complémentaires.
2. La planification de l'expérience pratique est sous la responsabilité de l'étudiant-e.
3. Aucune exigence n'est fixée sur la rémunération de l'expérience pratique.
4. Les 30 jours de l'expérience pratique se font au maximum dans 2 institutions/entreprises différentes reconnues comme telles.
5. Les périodes de l'expérience pratique peuvent se répartir sur des jours non consécutifs (ex. tous les samedis), mais sur des journées entières de 8 heures (pas de décompte à l'heure, mais au jour entier).
6. Une expérience pratique peut être validée si elle est effectuée dans les deux années précédentes l'entrée en formation modules complémentaires et au plus tard le 16 août précédent l'entrée en formation Bachelor.
7. La garde d'enfants, la collaboration/participation à un camp ou une colonie ne sont pas acceptées comme expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large.
8. Durant son expérience pratique, l'étudiant-e développe 4 aptitudes définies en tant qu'objectifs. Chacun des 4 objectifs doit avoir été atteint lors d'une expérience pratique au moins. Le-la référent-e de l'expérience pratique porte la responsabilité de la validation de ces objectifs.
9. La validation de l'expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large se fait par une personne responsable de la Haute école de santé de Fribourg.
10. Si l'une des conditions ci-dessus n'est pas respectée, l'expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large n'est pas validée.

**Veillez compléter les données se trouvant au verso du présent document et le présenter à la personne responsable de la Haute école de santé de Fribourg pour la validation de votre expérience pratique non spécifique dans le monde du travail au sens large**

**Données personnelles de l'étudiant-e :**

Nom et Prénom : ..... ☎ Privé : .....

Date de naissance : ..... ☎ Portable : .....

Adresse : ..... E-Mail : .....

<b>A remplir par le(s) référent(s) de l'expérience pratique / Merci de laisser libre les zones grisées</b>				
	Nom de l'institution, de l'entreprise ou de la société	Adresse du lieu d'expérience pratique	Nom du-de la référent-e de l'expérience pratique	Durée de l'expérience pratique
Expérience 1				
Expérience 2				

	<b>Objectifs de l'expérience pratique</b>				Visa (sceau de l'institution, de la société) et signature du-de la référent-e de l'expérience pratique	Durée de l'expérience en jours	Visa de la personne responsable de la HEdS-FR
	Autonomie durant l'expérience pratique	Transmission ou exécution des consignes	Expérimentation de différents types et modes de communication avec les client-e-s	Etablissement de relations professionnelles avec les client-e-s			
Expérience 1							
Expérience 2							
<b>Date :</b> ..... <b>Signature de la personne responsable de la HEdS-FR :</b> .....					<b>Validation finale par la personne responsable de la HEdS-FR</b>		